

## Déclaration de la délégation **Force Ouvrière** au CSE C du 8 février 2024

La direction de l'AFPA avait présenté le déploiement de l'appliquatif FINA aux représentants du personnel lors du CSE C comme étant un crash-test !

Le test est pour le moins réussi ! Nous sommes bien en plein crash incontrôlé depuis le 15 janvier, date butoir annoncée de la « normalisation » de l'utilisation de l'appliquatif FINA.

Loin de nous à **Force Ouvrière** de critiquer une prévision de la Direction générale qui s'avère exacte !

Mais la délégation **Force Ouvrière** s'étonne que la direction n'ait pas pris la peine de communiquer en direction des salariés depuis le 15 janvier pour expliquer clairement aux salariés la situation et surtout les actions que tous responsables auraient mis en place pour compenser ce qui était prévisible, notamment le blocage des achats et remboursements des frais au-delà des délais espérés.

Le Bureau National **Force Ouvrière** avait interpellé dans ce sens la Direction des Affaires Social (DAF) dès le 24 janvier, pour l'avertir des nuisances sur la santé des salariés, tout particulièrement ceux impliqués dans les process d'achats.

Nombreux salariés, et tout particulièrement les logisticiens approvisionneurs et les acheteurs territoriaux, nous avaient remonté les effets délétères sur leur santé et l'impossibilité d'agir sur ces dysfonctionnements ainsi que la pression subie par leurs collègues.

La DAF nous avait alors annoncé qu'une information aux directions régionales était en prévision à l'intention des salariés.

Il s'avère aujourd'hui que les informations ont été destinées aux Directions Régionales mais sans répercussion de leur part auprès des salariés dont ils portent la responsabilité de la préservation de la santé.

Nous avons eu l'information hier qu'une réelle campagne d'information à l'intention des salariés se déploierait rapidement.

Mais aujourd'hui de vraies questions se posent dans cette Instance :

A quel moment, la direction va-t-elle prendre en compte la situation qu'elle leur impose ?

Doit-on attendre que les logisticiens approvisionneurs et les acheteurs territoriaux se retrouvent les uns après les autres en arrêt, conséquence d'une déclaration d'accident de travail ?

Doit-on attendre des annulations d'actions de formation et de sessions de certification pour enfin prendre des mesures correctives ?

Aujourd'hui, le constat est que l'intégralité des salariés de l'AFPA sont empêchés, par les décisions et surtout par l'inaction de la direction générale, de réaliser les missions qui leur sont confiées.

Mais cette situation non gérée est également mortifère pour l'AFPA qui sera bientôt, ici où là, dans l'incapacité de remplir les missions qui sont les siennes, c'est-à-dire former et certifier !

La délégation **Force Ouvrière** exige de la direction qu'elle communique immédiatement sur ce sujet à l'ensemble des salariés !

En conséquence, la délégation **Force Ouvrière** exige également que des mesures dérogatoires à FINA soient autorisées pour assurer l'approvisionnement des centres et cela, immédiatement !

Et enfin, l'ensemble des élus Titulaires **Force Ouvrière** demandent la tenue d'un CSE C extraordinaire sous huitaine, portant sur la dégradation des conditions de travail des salariés et les troubles psychosociaux avérés des salariés de la ligne achat, liés à la défaillance d'un nouvel outil non opérationnel.

Fin de la déclaration.

**Point de précision pour rétablir la réalité des faits :**

Après la lecture de notre déclaration demandant formellement la tenue d'un CSE C extraordinaire et suite à l'interruption de séance demandée par notre délégation, la totalité des élu(e)s du CSE C se sont ralliés aux exigences de la déclaration de **Force Ouvrière**.

Notre délégation a précisé l'impérative présence, conformément aux dispositions légales, des membres de droits (Inspection du travail, médecine du travail et référents CARSAT).

La direction va communiquer une date au plus tôt le 9 février 2024.